

« sexe féminin faisant partie d'une communauté religieuse, de  
 « l'obligation de subir tel examen et d'obtenir tel brevet de capa-  
 « cité ;

« Attendu que cette loi est en force depuis plus de quarante-  
 « cinq ans et qu'aucune plainte régulière n'a jamais été portée  
 « devant ce Conseil contre cette loi, ni contre la manière dont  
 « elle a fonctionné ; mais qu'au contraire elle a donné généra-  
 « lement satisfaction.

« Qu'en conséquence et en toute justice pour ces corps et com-  
 « munautés, ce Conseil ne croit pas qu'il y ait lieu de recom-  
 « mander l'adoption des amendements suggérés par la motion  
 « principale.

POUR L'AMENDEMENT :—Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'ar-  
 chevêque de Montréal, Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque  
 des Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque  
 de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de  
 Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr le vicaire-aposto-  
 lique de Pontiac, Mgr Benjamin Paquet représentant Mgr l'évê-  
 que de Rimouski, M. Eugène Crépeau, et l'honorable Ths Cha-  
 pais. (13).

CONTRE :—L'honorable L.-R. Masson, l'honorable juge Jetté,  
 l'honorable H. Archambault, l'honorable F. Langelier, M. P.-S.  
 Murphy, M. H.-R. Gray, M. le docteur Leprohon et le Surin-  
 tendant. (8).

La motion principale est rejetée sur la même division.

---

#### Quand les chats n'y sont pas, les rats dansent

Tout le monde comprend ce vieux proverbe, et beaucoup en  
 confirment la justesse. Quand l'œil du maître ne peut voir, on  
 se néglige, comme si l'œil de Dieu n'était pas toujours ouvert.  
 Craindre les hommes qui ont autorité sur nous, c'est bien ; mais  
 ne remplir notre devoir qu'autant qu'ils nous regardent, c'est  
 mal. L'obligation ne cesse pas avec la présence de celui qui l'im-  
 pose ; elle tient à la conscience. Et cependant qu'ils sont  
 rares ceux qui, en tout et partout, se comportent d'après l'ordre  
 de leur conscience ! L'enfant profite de l'absence de ses parents  
 pour faire son escapade, le domestique flâne dès que son maître  
 n'est plus avec lui, l'élève ne travaille que sous le regard du  
 surveillant ; enfin *quand les chats n'y sont pas, les rats dansent*.  
 Mais Dieu punit souvent celui qui oublie sa présence pour né-  
 gliger son devoir.